

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :**           postulat

**Titre :**                **Pour un programme communal d'économie d'énergie au service de la transition énergétique**

**Initiant-e(-s) :**    et consorts

---

Le postulat demande à la Ville de Lausanne de mettre en place un programme pour économiser l'énergie dans son patrimoine administratif et ses transports, et d'affecter les économies réalisées à un fonds de rénovation énergétique, afin de soutenir la transition énergétique de manière durable et accélérée.

Face aux défis du changement climatique et à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la Ville de Lausanne s'est engagée dans une démarche ambitieuse pour promouvoir la transition énergétique. Bien que des efforts aient été initiés, il est essentiel d'intensifier les actions visant à optimiser la consommation d'énergie du patrimoine administratif de la ville et des transports à l'intérieur de l'administration, excluant les services commercialisés, afin de libérer des ressources financières pour accélérer cette transition. La consommation énergétique de Lausanne a augmenté ces dernières années, avec une consommation annuelle totale atteignant plus de 2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent en 2019, soit 13,9 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant<sup>1</sup>.

Le patrimoine administratif et les infrastructures de transport représentent une part importante de la consommation énergétique de la ville. Selon le Plan climat de la Ville de Lausanne, les bâtiments communaux sont responsables de 16,3% des émissions totales de gaz à effet de serre, soit environ 331 000 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent. Des mesures d'efficacité énergétique, telles que l'isolation thermique, l'optimisation des systèmes de chauffage et l'éclairage efficient, pourraient réduire significativement cette consommation. Par exemple, des travaux d'assainissement à hauteur de 300 millions de CHF sont prévus pour le parc immobilier scolaire d'ici 2030<sup>2</sup>.

En ce qui concerne les transports, ceux-ci génèrent 23,1% des émissions totales de gaz à effet de serre de la ville, soit environ 471 000 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent. La Municipalité vise à favoriser l'usage des transports publics et à remplacer les véhicules thermiques de l'administration par des véhicules non émetteurs d'ici 2030 pour réduire les émissions.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Ville de Lausanne, Plan climat communal 2020, Rapport-préavis 2020/54, p. 8

<sup>2</sup> Ville de Lausanne, Plan climat communal 2020, Rapport-préavis 2020/54, p. 6

<sup>3</sup> Ville de Lausanne, Plan climat communal 2020, Rapport-préavis 2020/54, p. 38

# Conseil communal de Lausanne

---

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. Mettre en place un programme d'économie d'énergie en fixant un objectif annuel de réduction des coûts en ciblant le patrimoine administratif et les transports au sein de l'administration, excluant les services commercialisés, afin de réduire la consommation énergétique et les émissions de CO<sub>2</sub> associées.
  2. Affecter les économies financières réalisées grâce à ce programme au Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine
- 

Lausanne, le 10 décembre 2024  
KANTHIA



M. Paulraj

Signataire(s) :

Mme Eliane AUBERT



M. Olivier BLOCH



M. Matthieu DELACRÉTAZ



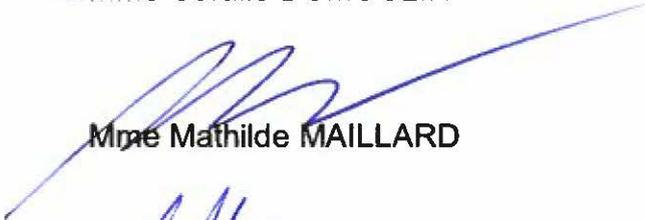
Mme Coralie DUMOULIN



Mme Klesta KRASNIQI



Mme Mathilde MAILLARD



M. Olivier MARMY



Mathieu Carrel

M. Jacques PERNET



Mme Nathalie Bérard

-----  
l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.

---